

# DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX

Inscrit sur la liste établie par le procureur de la République de la Lozère

Service gratuit destiné à toutes personnes appelées à exercer ou exerçant une mesure de protection.

Conformément au décret n° 2008-1507 du 30 décembre 2008 le DSTF dispense des informations générales et/ou personnalisées ainsi qu'une aide technique dans la mise en place et l'exercice d'une mesure de protection.

## MISSION D'INFORMATION

Nous informons le public sur la protection juridique des majeurs :

- Comment demander une mesure de protection ?
- Quels sont les différents régimes de protection ?
- Les obligations, le rôle du tuteur, curateur... ?

## MISSION DE SOUTIEN

Nous aidons à l'exercice de la mesure de protection en accompagnant les tuteurs et les curateurs familiaux, notamment pour :

- L'élaboration des requêtes, l'inventaire...
- Le compte rendu annuel de gestion...

Un accueil téléphonique vous est proposé :  
9H à 12H et de 14H à 16H30 du lundi au vendredi

☎ : 04.66.49.05.16

Réception sur rendez-vous

Immeuble « le torrent »

Rez de Chaussée

1 avenue du Père Coudrin 48 000 MENDE

**Courriel : [dstf@atl48.org](mailto:dstf@atl48.org)**

**Site Internet : [www.tutelle-lozere.com](http://www.tutelle-lozere.com)**

*L'information est dispensée de façon objective et impartiale sans influencer le bénéficiaire sur les décisions relatives à la situation personnelle, patrimoniale, financières et économiques de la personne protégée.*



DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE  
ET DE LA  
PROTECTION DES POPULATIONS

